



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 32210

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Niger, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

La France entretient avec le Niger d'étroites et anciennes relations de coopération, réactivées depuis la dernière réunion de la commission mixte franco-nigérienne de coopération, en avril 2002. À cette occasion, un document cadre de partenariat a été signé entre les deux parties, définissant les priorités dans la lutte contre la pauvreté, telles que le renforcement de l'État de droit, le développement local, l'appui à l'éducation de base, la santé communautaire, les infrastructures et l'hydraulique. Le Niger, qui fait partie de la zone de solidarité prioritaire, est, à ce titre, éligible au Fonds de solidarité prioritaire et reçoit également une aide importante de l'Agence française de développement. Par ailleurs, la France verse chaque année une subvention d'ajustement structurel qui permet d'aider le Niger à faire face à des dépenses budgétaires. La France est le premier pays contributeur bilatéral au développement du Niger, qui est le septième bénéficiaire de l'aide française au sein de la zone de solidarité prioritaire. En 2002, le soutien global français (ministère des affaires étrangères et Agence française de développement) apporté au Niger s'est ainsi élevé à 32,5 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter la part française dans le budget du Fonds européen de développement (17 millions d'euros). Enfin, le montant des subventions d'ajustement structurel s'est élevé à 9 millions d'euros en 2002, puis à 10 millions en 2003. Le Président de la République, qui attache une importance particulière aux questions touchant à l'eau et à l'environnement dans cette région, s'est rendu en visite officielle au Niger fin octobre 2003. À la demande du Président Tandja, Président du Niger et président en exercice de l'Autorité du bassin du Niger, la France a accueilli à Paris une conférence réunissant les neuf chefs d'État membres de l'Autorité du bassin du Niger et les bailleurs de fonds, afin de valider et de mettre en oeuvre une vision partagée de la mise en valeur du bassin versant du fleuve. Le soutien de la France à ce partenariat s'élève à 10 millions d'euros. Cette aide a pour objectif de renforcer la cohésion et les capacités de l'Autorité du bassin du Niger dans la gestion intégrée des ressources en eau, au service du développement durable des pays du bassin, et de la doter des outils nécessaires à la collecte de données sur l'état et l'utilisation de ces ressources, garantissant la prise en compte des besoins de l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32210

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 408

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 975